

OBJET :
MODIFICATION
DU DECOUPAGE
ELECTORAL –
CREATION D'UN
NOUVEAU
BUREAU DE
VOTE ET
DEPLACEMENT
DE TROIS
BUREAUX DE
VOTE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 4 JUIN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

La Ville de Castelnaudary compte 7240 électeurs au 28 Février 2016 répartis sur 6 bureaux de vote.

Ce découpage a été institué en 1993.

Depuis, la répartition démographique des électeurs sur le territoire communal a naturellement évolué.

Cette évolution a pour conséquence directe un déséquilibre entre le nombre d'électeurs affecté à chaque bureau de vote, plusieurs bureaux présentant un nombre d'électeurs élevé (1366 à Prosper Estieu, ou 1297 à Alphonse Daudet par exemple).

En outre, le découpage actuellement en vigueur ne permet pas d'accueillir dans des conditions satisfaisantes les futurs nouveaux électeurs des quartiers Ouest en développement.

En effet, la zone des Vallons du Griffoul est affectée au bureau de vote de Jean Moulin, qui compte déjà 1232 électeurs.

De plus, la localisation actuelle de certains bureaux au sein d'établissements scolaires pose des difficultés organisationnelles et entraîne des coûts supplémentaires pour la commune (montage et démontage des bureaux le week-end ou en soirée du fait de l'occupation des locaux du lundi matin au vendredi soir).

Ainsi, pour des raisons de rééquilibrage du nombre d'électeurs entre bureaux, d'anticipation de l'accueil des nouveaux électeurs du secteur ouest mais aussi pour des raisons d'allègement des coûts, il est envisagé de proposer à Monsieur Le Préfet de l'Aude, de créer un nouveau bureau de vote, d'en déplacer 3 autres, et de modifier le découpage électoral de la commune.

Ainsi, la situation proposée concernant les lieux et le nombre d'inscrits dans les bureaux de vote serait la suivante :

	Actuel		Projeté	
	Lieu	Nombre d'électeurs	Lieu	Nombre d'électeurs
Bureau 1	Hôtel de Ville (Mairie)	1175	Hôtel de Ville (Mairie)	1175
Bureau 2	Ecole Alphonse Daudet	1297	Ecole Alphonse Daudet (Salle P. Ratabouil)	1124
Bureau 3	Ecole Elémentaire Jean Moulin	1232	MJFP (Maison des Jeunes Fontanilles Périé)	1010
Bureau 4	Ecole Maternelle Brossolette	956	MDA (Maison des Associations)	963
Bureau 5	Ecole Prosper Estieu	1368	Médiathèque (Espace Tuffery)	1124
Bureau 6	Tribunal	1212	Tribunal	1090
Bureau 7	-	-	La Giraille (Camping Municipal)	754
Total		7240		7240

Le nouveau découpage serait tel que présenté dans la carte annexée à la présente.

La liste détaillée des rues affectées à chaque bureau est consultable au secrétariat général.

Monsieur Le Maire précise en outre que début 2017, il sera procédé à une refonte des listes électorales au niveau national.

Par conséquent, chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale.

Le moment paraît donc particulièrement opportun pour effectuer ce redécoupage.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, afin d'en faire la proposition à Monsieur Le Préfet de l'Aude et dans les conditions précisées ci-dessus :

- D'approuver la création d'un 7^{ième} bureau de vote
- D'approuver le déplacement de 3 bureaux
- D'approuver le nouveau découpage électoral

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la création d'un 7^{ième} bureau de vote,

APPROUVE le déplacement de 3 bureaux,

APPROUVE le nouveau découpage électoral.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.

Ampliation faite le :
13 JUIN 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
09 JUIN 2016
Par publication le :
14 JUIN 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



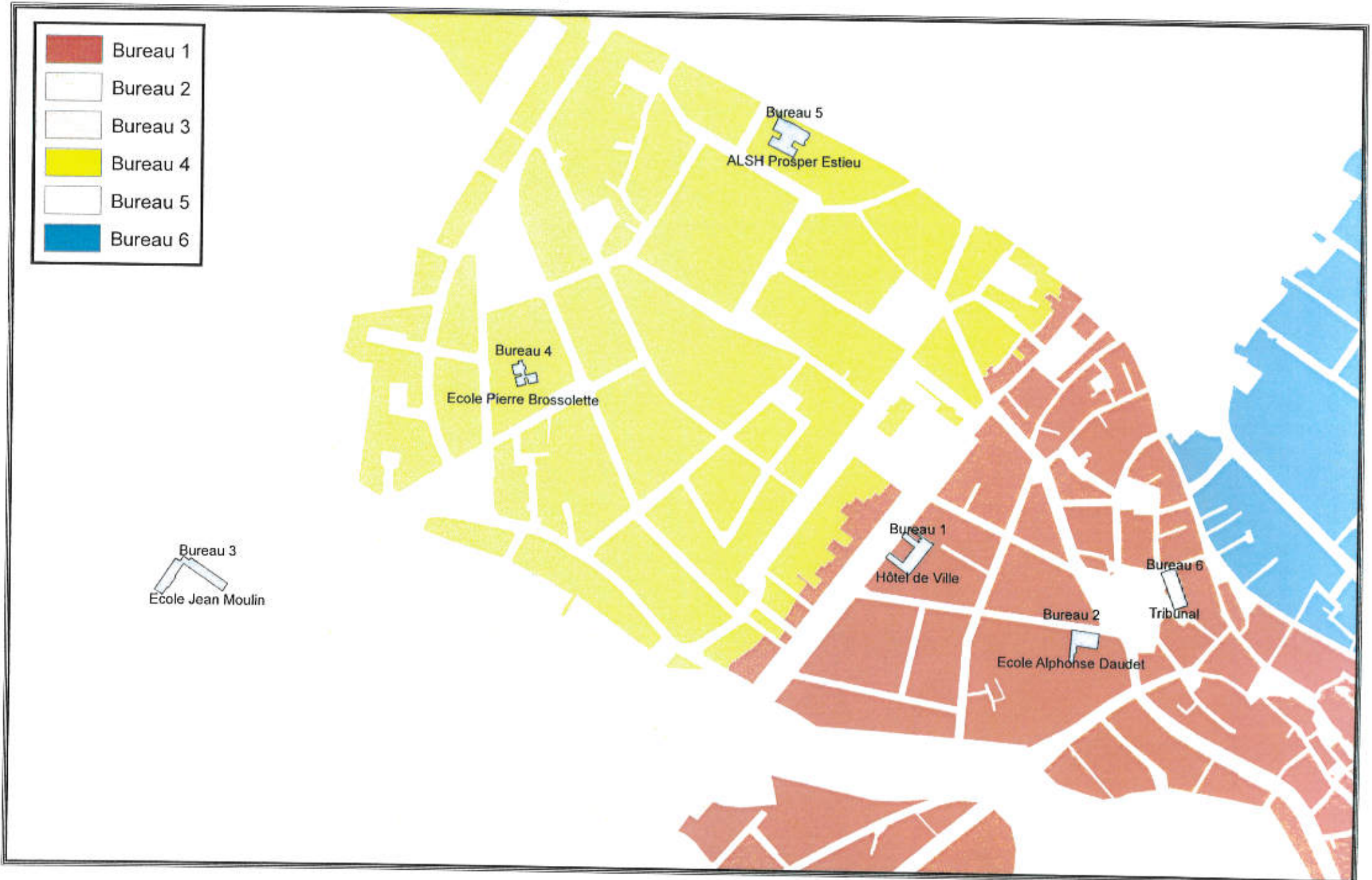
Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016
N°011-211100763-20160607-2016-139-DE

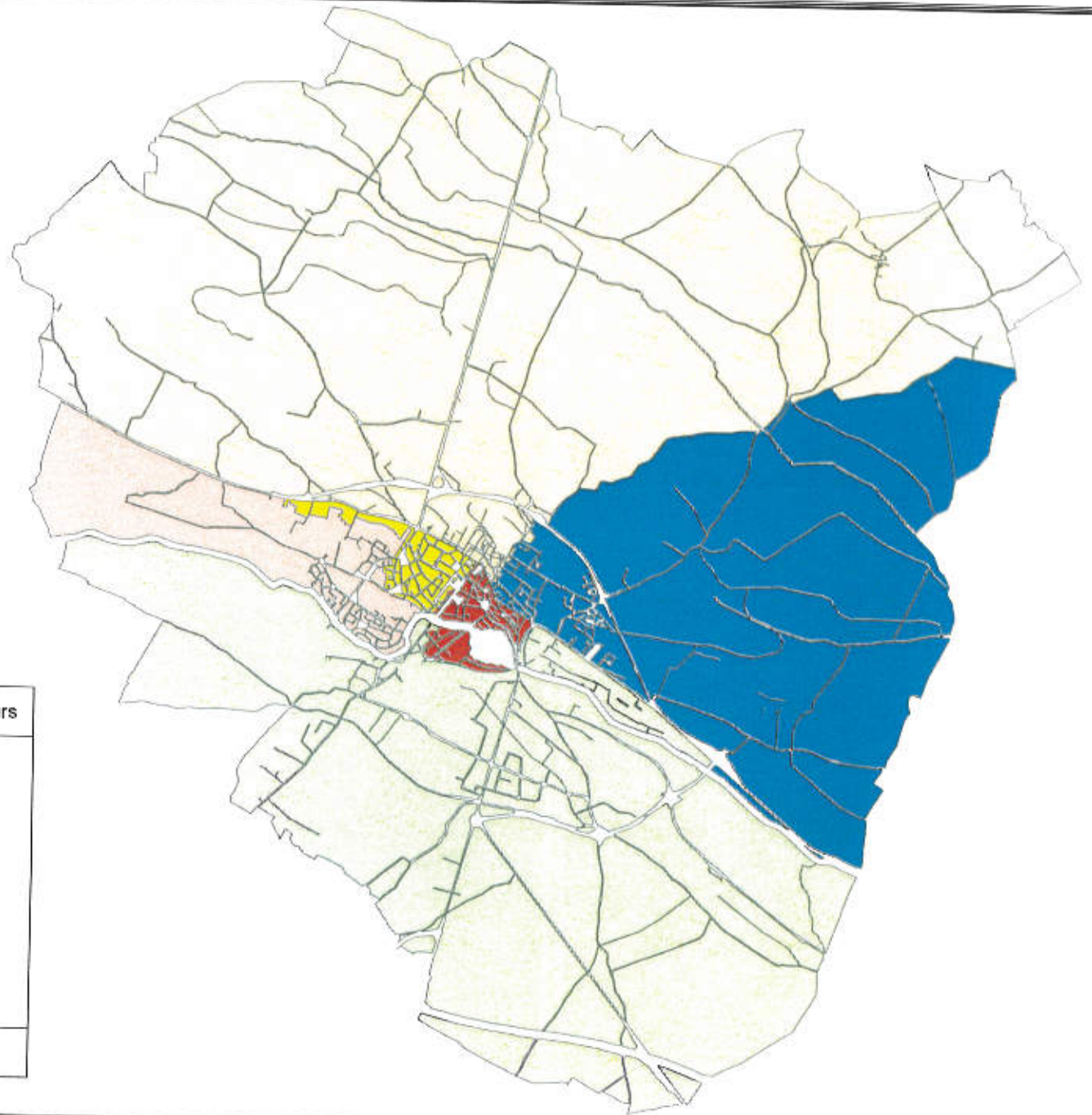
Bureaux de votes - Situation au 28 février 2016

Emplacement des bureaux









Bureaux de votes - Situation au 28 février 2016

13 mai 2016
Service Informatique



Nombre d'électeurs
après clôture du 28 février 2016

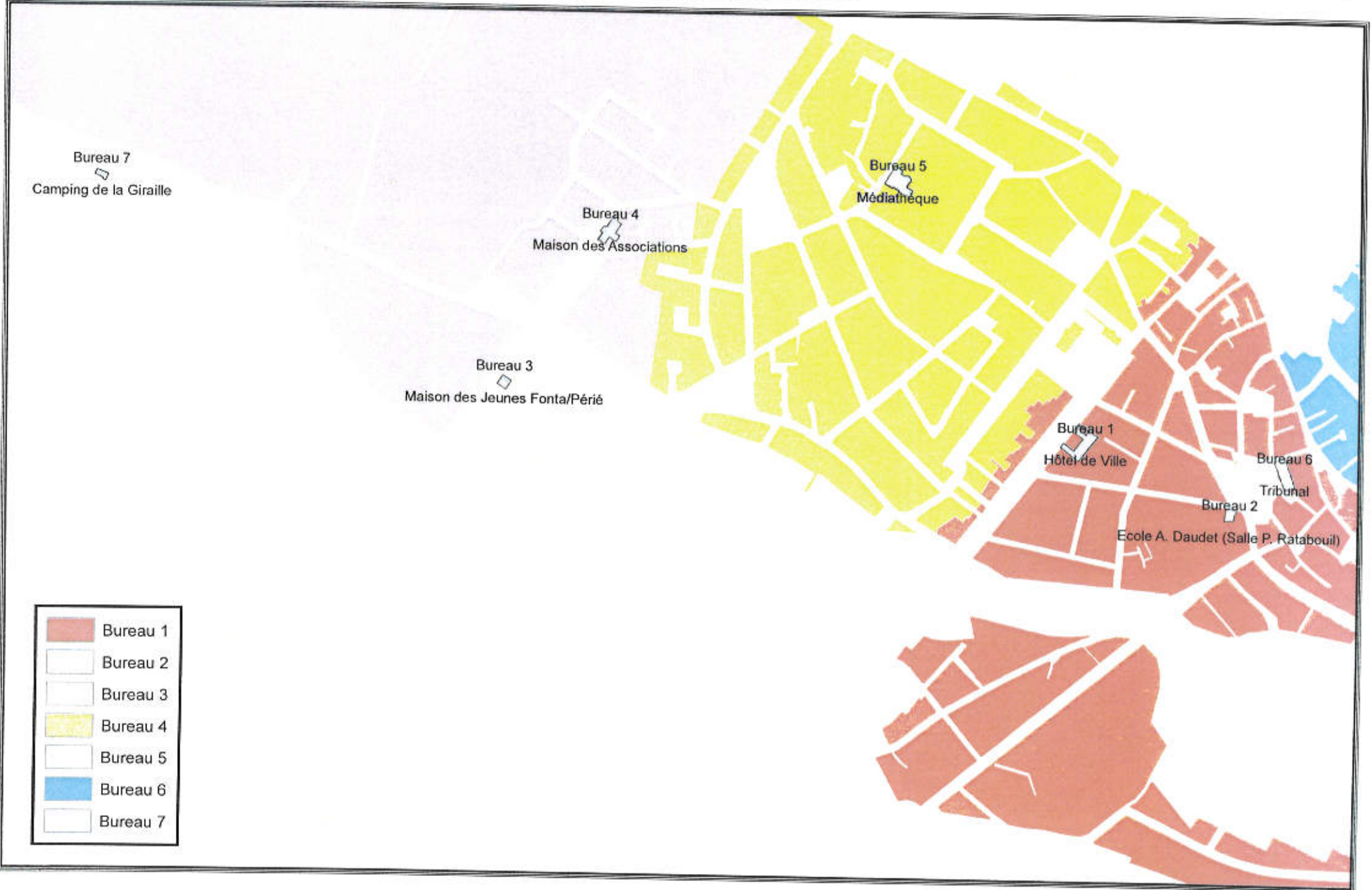
	Nb d'électeurs
 Bureau 1 – Hôtel de Ville	1 175
 Bureau 2 – École A Daudet	1 297
 Bureau 3 – École J Moulin	1 232
 Bureau 4 – École P Brossolette	956
 Bureau 5 – ALSH P Estieu	1 368
 Bureau 6 – Tribunal	1 212
Total	7 240



Ville de Castelnaudary

Redécoupage électoral - 7 bureaux de vote Emplacements des bureaux








13 mai 2016
Service Informatique



Redécoupage électoral - 7 bureaux de vote

13 mai 2016
Service Informatique

Nombre d'électeurs
après clôture du 28 février 2016

	Nb d'électeurs
 Bureau 1 – Hôtel de Ville	1 175
 Bureau 2 – École A. Daudet (Salle P. Ratabouil)	1 124
 Bureau 3 – MJFP	1 010
 Bureau 4 – MDA	963
 Bureau 5 – Médiathèque	1 124
 Bureau 6 – Tribunal	1 090
 Bureau 7 – Giraille	754
Total	7 240

